

Compte rendu de la réunion d'information et d'échange sur l'opportunité d'étendre le périmètre de L'AFPL sur la zone basse d'Auris (les Cours, les Certs, la Balme, la Ville, les Châtains, Mailloz).

Date : 13 septembre 2022

Cette réunion a rassemblé une trentaine de propriétaires, beaucoup d'autres ont manifesté leur intérêt par mail et ont été excusés.

La chambre d'agriculture a fait un exposé sous forme d'une projection diapos en mettant en avant les avantages d'une extension du périmètre de l'AFPL existante et de la mutation de celle-ci en AFPA.

Le président a rappelé l'intérêt aujourd'hui d'entretenir les terrains (événements climatiques , sécheresse, feux, fermeture des espaces) et son attachement à la définition de deux secteurs distincts au sein d'une future AFPA d'Auris :

- Secteur 1 (déjà existant) sur la montagne de l'homme
- Secteur 2 comprenant le périmètre sur le bas d'Auris (exploité aujourd'hui)
-

Beaucoup de questions ont été posées auxquelles la chambre d'agriculture a répondues (vente de terrains, jardins, etc..).

On notera l'intervention d'un exploitant agricole du bas d'Auris qui a souligné l'état précaire d'exploitation d'aujourd'hui (pas d'autorisation de la part des propriétaires) et a affiché son désir d'avoir à faire à un seul interlocuteur représentant ces propriétaires.

La réflexion globale se poursuivra avec la participation active de propriétaires intéressés à la définition précise d'un futur périmètre et des statuts à venir en relation avec la municipalité favorable à cette extension.

Le Président
JC HOSTACHE